

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le mardi 30 avril 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 26/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/04/2024.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DUFROU Virginie, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard,

Excusés ayant donné procuration : M. ANDRÉ Vincent à M. BARRÉ Olivier, M. BRUNET Paul à M. GOBBE Thierry, Mme CHAUVIN Vanessa à Mme ROBIN Elisabeth, M. ORRIERE Philippe à M. BARDOU René, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie à M. DERBRÉ Gérard,

Excusés : M. GAMBERT Éric

A été nommée secrétaire : Mme ROBIN Elisabeth

2024-27 Tarifs ALSH extrascolaire de juillet 2024

Madame BOULAIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs ALSH de juillet 2024.

L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2024 fonctionnera du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024 et du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 17 ans (après l'entrée en 6^{ème}).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'appliquer ces tarifs pour les vacances d'été 2024 (Tableau des tarifs en annexe)

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité,

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire
Élisabeth ROBIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2024
Le Maire



Olivier BARRÉ

Tarifs ALSH extrascolaire pour les vacances d'été 2024
Tableau annexé à la délibération 2024-27

TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR JUILLET 2024 :			
Journées jeunes 12-17 ans	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Activités sans prestation	11,57 €	11,22 €	10,87 €
Activités avec prestation	19,22 €	18,76 €	18,41 €

TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR JUILLET 2024 :			
Journées 3-11 ans	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée 9h30-17h30 sans repas	10,75 €	10,58 €	10,34 €

Le temps de garderie du matin et du soir est gratuit pendant les vacances scolaires de juillet

TARIFS POUR LES MINI CAMPS DE JUILLET 2024 :			
Mini camps juillet 2024	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
MINI CAMP A LA FERME - St George Buttavent 3-4 ANS du 15 au 17 juillet 2024	92,00 €	85,00 €	78,00 €
MINI CAMP A LA FERME - St George Buttavent 5-6 ANS du 22 au 25 juillet 2024	112,00 €	105,00 €	98,00 €
MINI CAMP « SPORTS NAUTIQUES » - La Rincerie 7-11 ANS du 8 au 11 juillet 2024	143,00 €	137,00 €	131,00 €
MINI CAMP ADOS « SPORTS NAUTIQUES » La Rincerie 12-17 ANS du 8 au 11 juillet 2024	152,00 €	145,00 €	139,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20240430-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024